

Notes pour la présentation du panel

Colloque de la sécurité financière – 2 avril 2009

Titre : Les perspectives réglementaires en assurance de personnes

Par Luc Labelle

Bonjour et bienvenue à ce panel sur les perspectives réglementaires en assurance de personnes.

Grâce à nos panelistes de ce matin, nous ajoutons une touche "information-discussion" à notre colloque de formation.

Le sujet est d'un grand intérêt : alors que les régulateurs des provinces canadiennes s'affairent depuis quelques années sur un chantier majeur d'harmonisation des valeurs mobilières en vue de la mise en place, soit d'un passeport, soit d'une réglementation unique, de plus en plus de gens pensent que la réglementation en assurance de personnes, bien différente d'une province à l'autre, mériterait aussi quelques efforts d'harmonisation.

Mais, en plus de vouloir harmoniser la réglementation en assurance de personnes entre les provinces, plusieurs pensent que nous devons harmoniser certains aspects de la réglementation entre les valeurs mobilières et l'assurance de personnes, afin d'éviter d'induire une concurrence entre des produits perçus similaires, comme les fonds distincts et les fonds communs de placement.

Enfin, d'autres estiment qu'au Québec, après dix ans de "paix sociale" dans l'industrie en raison de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (188), nous sommes mûrs pour réviser certains éléments de la loi ou des règles d'encadrement.

Les sujets qui interpellent sont multiples, dont certains sur lesquels, d'ailleurs, la Chambre a été et est toujours très active.

Ces sujets sont :

- les commissions versées à d'ex-représentants (papi sans permis),
- préavis de remplacement,
- divulgation au point de vente (point of sale disclosure) (fonds distinct),
- distribution sans représentant ou vente d'assurance accessoire,
- formation continue,
- exigence d'entrée en carrière,
- concours de vente,

pour n'en nommer que quelques-uns.

Nous avons demandé à trois personnes de venir nous parler des ajustements réglementaires ou législatifs, soit souhaitables, soit envisagés. Vous verrez leurs résumés biographiques à la page 27.

D'abord, je vous présente monsieur Mario Albert, surintendant de la distribution à l'Autorité des marchés financiers, notre régulateur.

Ensuite, nous accueillons monsieur Gino-Sebastian Savard, assureur-vie agréé et président de Mica, cabinet de services financiers de la région de Québec.

Enfin, voici monsieur Daniel Walsh, ASA, CSA, vice-président régional des ventes Québec et Atlantique pour AIG Vie Canada, devenu cette semaine BMO Assurance-vie.

Sans plus tarder, je vais demander à nos panelistes de nous livrer chacun, en 10 minutes maximum, leurs idées. Nous répondrons ensuite aux questions et commentaires de l'auditoire.

Panelistes :

- Daniel Walsh
- Gino Savard
- Mario Albert

Merci à nos panelistes.

Merci et bonne journée à tous.